



DOSSIER DE PRESSE

Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées

« L'heure est au changement d'échelle pour une société du vivre tous ensemble »

Trente ans après la loi de 1987, qui a créé l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, le compte n'y est pas. Le taux de chômage des personnes handicapées est le double de celui de la population générale et leur taux d'activité est deux fois moindre.

La responsabilité est collective : un système éducatif qui n'arrive pas assez à former et orienter efficacement les jeunes en situation de handicap, des employeurs trop exigeants sur l'employabilité immédiate de leurs salariés, des acteurs du service public de l'emploi qui peinent à déceler et valoriser des savoir-faire et des savoir-être transposables aux secteurs économiques en tension, un secteur protégé et adapté qui assure insuffisamment un rôle de passerelle vers l'entreprise ordinaire.

L'heure est à l'action de tous pour changer d'échelle, en capitalisant sur les expériences réussies. **La semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées** a pour objectif de donner de la visibilité sur ce qui est déjà engagé et partager sur ce qu'il reste à faire.

Les déplacements de la ministre, qui se feront tous en duo avec une personne handicapée, vont être l'occasion de créer des moments de rencontre et d'échange entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, ceux du secteur médico-social et du secteur protégé et adapté, les représentants des salariés et des employeurs, ainsi que les représentants de l'Etat et des collectivités.

Chiffres clefs 2016

- En 2016, **459 100** personnes handicapées sont employées dans les 102 100 établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH).
- En équivalent temps plein, ce nombre est de **343 400** soit un **taux d'emploi direct de 3,5 %** en hausse de +0,1 point par rapport à 2015.
- En 2016, les modalités de la mise en œuvre de l'obligation sont variées parmi les établissements assujettis :
 - ✓ **8 % versent uniquement une contribution** financière à l'Agefiph ;
 - ✓ **80 % remplissent au moins en partie leur obligation en employant directement** au moins un bénéficiaire de l'OETH.

- ✓ Le recours à **l'emploi direct en équivalent temps plein croît avec la taille** de l'établissement : en 2016, il est compris entre 3,1 % en moyenne pour les établissements comptant entre 20 et 49 salariés et 3,7 % pour ceux de 500 salariés ou plus ;
 - ✓ Le recours à l'emploi direct **varie selon le secteur d'activité** : le taux d'emploi direct en équivalent temps plein atteint 2,2 % dans le secteur de l'information et de la communication, contre 4,5 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale ;
 - ✓ Les établissements **sous accord emploient 31 % des bénéficiaires** de l'OETH.
- En 2016, parmi les **45 900 personnes handicapées recrutées pour la première fois** dans un établissement assujetti, trois sur dix sont embauchées en CDI. Plus de la moitié sont toujours présents dans l'établissement en fin d'année.

Programme de Sophie Cluzel
Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargées des Personnes handicapées

Lundi 19 novembre 2018 - Paris

Lancement de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées par L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT sur le thème : « Les femmes handicapées et l'emploi.

Mobilisation des représentants des employeurs de l'Union des entreprises de proximité. L'U2P représente **2,8 millions de TPE-PME** dans les secteurs de **l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales**, soit les deux tiers des entreprises françaises. Face aux défis de l'emploi des personnes handicapées, **les petits patrons** ont besoin de **services « clé en main »**. La ministre dans une table ronde avec une dizaine de patrons et une représentation de l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés) échangera sur les attentes, les besoins, les réussites et les difficultés pour adapter les outils de la politique d'emploi des personnes handicapées.

Mobilisation du réseau des écoles de la 2^{ème} chance. Ces écoles ont vocation à accompagner des jeunes adultes sans qualification et sans emploi qui sont motivés, y compris ceux en situation de handicap, pour acquérir les compétences nécessaires à leur intégration sociale, citoyenne et professionnelle. Chaque stagiaire bénéficie d'un parcours individualisé et en alternance pour son entrée dans le monde professionnel, grâce notamment à des partenariats avec les entreprises et l'ensemble des acteurs de l'insertion.

Conférence des Echos business : « Handicap : réinventer vos pratiques pour recruter ».

Les nouvelles technologies au service du handicap. La Handitech Trophy va récompenser six projets pour chacune des catégories suivantes : AI (intelligence artificielle) / Digital, Employment, Health, Mobility, Robotics, Student project. Montrer comment des start up utilisent les nouvelles technologies au service de tous : les Grandes écoles et étudiants sont passionnés par l'innovation et la technologie, les entreprises et les institutions sont mobilisées pour une société plus solidaire ; et donner la parole aux médias spécialistes de l'innovation et de la RSE. Les nouvelles technologies contribuent à développer des solutions innovantes au service de l'autonomie de tous.

Mardi 20 novembre 2018 - Marseille

La politique d'emploi des personnes handicapées s'adapte aux réalités des territoires afin que les outils répondent mieux aux besoins des personnes et des employeurs. La ministre sera accompagnée toute la journée d'une étudiante Kedge qui est mal voyante.

Mobilisation du secteur industriel avec la visite de l'entreprise STMicroelectronics et la présentation de son programme de Formation d'adaptation aux métiers « FAM ». Cette entreprise s'est engagée dans un dispositif de formation en alternance sur deux ans pour les personnes handicapées et prépare à un poste de conducteur d'équipement. Les compétences théoriques sont apportées par l'Agence de formation professionnelle des adultes (AFPA). La période de mise en application en entreprise permet aux stagiaires l'acquisition des aspects pratiques des postes. Le haut niveau de technicité des métiers dans cette entreprise fait que les salariés sont à plus de 50 % Ingénieurs et Cadres. Mais le « faible » niveau de qualification des demandeurs d'emploi en situation de handicap rendait très difficile la possibilité de faire des recrutements directs.

Sur ce constat, l'accord signé, en décembre 2006, a posé les bases d'une action de formation ayant pour vocation de compenser le faible niveau de formation initiale des personnes en situation de handicap en recherche d'emploi.

L'engagement des entreprises adaptées : elles représentent un maillon essentiel de la réforme de cette politique d'emploi. Le 12 juillet 2018, l'Etat et le secteur adapté ont signé un accord « *Cap vers l'entreprise inclusive 2018-2020* » et se sont engagés pour la création de 40 000 emplois (notamment l'expérimentation des CDD Tremplin) et une augmentation des aides publiques jusqu'à 500 millions d'euros. La visite de l'entreprise adaptée « B&P Environnement » (spécialisée dans la collecte, le traitement, la valorisation et le recyclage de tous les déchets non dangereux) sera l'occasion d'illustrer **l'effet d'entraînement** que cette transformation devrait avoir pour le secteur protégé ; **l'effet de complémentarité** avec le service public de l'emploi pour organiser ensemble les parcours d'accès ou de retour à l'emploi ; **l'effet levier** sur le niveau de qualification des personnes ; **l'effet accélérateur** pour les employeurs qui pourront compter sur un service appui qui devra aller bien au-delà des simples achats responsables.

L'engagement des start up et l'initiative des acteurs régionaux pour aider les employeurs à maintenir dans l'emploi leurs salariés en situation de handicap. Une Charte régionale 2018-2020 de coopération sur le maintien dans l'emploi a permis à la startup ENOGIA (fabricant de micro-turbines) de garder un salarié accidenté reconnu travailleur handicapé.

L'engagement des grandes écoles à intégrer des étudiants en situation de handicap, et à concevoir des modules de formations et de sensibilisation au recrutement et au maintien dans l'emploi des salariés handicapés, à destination des futurs managers. La grande école Kedge Business School accueille la ministre pour une conférence débat sur ce thème, en présence des étudiants et de leurs professeurs ainsi que des entreprises partenaires telle que la Société Générale.

Mercredi 21 novembre 2018 – Ile-de-France

L'engagement d'une grande entreprise, Safran, en matière d'accueil de jeunes en alternance. Cette entreprise a engagé une politique volontariste d'intégration de jeunes handicapés qui a été inscrite dans un accord d'entreprise. L'Etat ne peut pas accepter que seul 1 % des apprentis soient en situation de handicap, ni qu'il n'existe aucun recensement national des Centres de formation d'apprentis (CFA) « handi accueillants ». L'Etat s'engage aux côtés des travailleurs en situation de handicap pour soutenir de vrais parcours de compétences, grâce aux moyens du Plan d'investissement dans les compétences (PIC), qui cible les besoins des demandeurs d'emploi et notamment des jeunes handicapés et éloignés du marché du travail. De plus, la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel organise un accès simplifié à l'apprentissage pour tous (entrées en apprentissage tout au long de l'année, sans limite d'âge pour les personnes handicapées, et durée du contrat d'apprentissage adaptable), ainsi qu'un soutien renforcé aux apprentis en situation de handicap (des référents handicap dans les CFA généralisés à compter du 1er janvier 2019, une aide systématique et supplémentaire aux CFA pour chaque apprenti en situation de handicap pour adapter les enseignements et les postes de travail).

L'académie de Versailles apportera son témoignage d'une action engagée pour faciliter les parcours d'insertion en sortie du système scolaire des jeunes reconnus travailleurs handicapés, en partenariat avec le service public de l'emploi

La mobilisation des représentants des salariés via le lancement du guide des aidants familiaux organisé par la **CFE-CGC**. En France, plus de 8 millions de personnes s'occupent d'une autre personne dépendante : âgée, malade ou handicapée. La moitié d'entre elles exercent en parallèle une activité professionnelle. On estime à trois millions le nombre de personnes supplémentaires qui apportent des aides ponctuelles : bénévoles, parents, amis, voisins... Ce qui porte donc le total des aidants à plus de 11 millions de personnes.

Ce guide vise à fournir des réponses et informations pratiques : qu'est-ce qu'un aidant ? Comment ce statut est-il reconnu ? Comment aider une proche âgée ? Quels sont les services publics vers lesquels se tourner, les aides aux familles, les transports spécialisés, la scolarisation si c'est un enfant ? Comment concilier vie d'aidant et vie personnelle : comment préserver sa santé et sa carrière ? Les partenaires sociaux ont été les interlocuteurs de la ministre durant toute la concertation conduisant à réformer la politique d'emploi des personnes handicapées. Leur engagement au service des salariés handicapés et des cadres manager mérite d'être salué par la ministre.

Jeudi 22 novembre 2018 – Ile-de-France

Les politiques d'emploi des personnes en situation de handicap en France et en Europe. La secrétaire d'Etat, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) organisent une **conférence-débat** sur la thématique : « **Le défi de l'emploi des personnes en situation de handicap, quels outils en France et en Europe ?** ». Elle vise à présenter une **démarche comparative sur les résultats des différents pays européens**, qui incluent les personnes en situation de handicap dans leur politique d'emploi. Elle permettra également de convaincre les employeurs des secteurs public et privé, que la France dispose d'outils pour transformer leurs pratiques managériales d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées, en s'appuyant sur **l'Emploi accompagné**, dispositif national le permettant. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement, tant du salarié que de l'employeur, durant toute la durée du contrat de travail. Sans oublier le recours à une **démarche de GPEC** (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), qui propose des formations adaptées pour préparer le collectif de travail à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, un référentiel de compétences, par famille de métiers détaillé, pour valoriser et reconnaître leurs atouts et un outil web, de suivi des parcours professionnels.

L'engagement des Etablissements et service d'aide par le travail (ESAT) pour organiser des passerelles vers le milieu ordinaire de travail. La Fondation des Amis de l'atelier sait mobiliser les acteurs de son territoire via la mise en place d'une plateforme Insertion & Hanploi. Elle permettra d'améliorer la collaboration entre les personnes qui sont accompagnées, les professionnels de la formation, le service public de l'emploi et les autres partenaires institutionnels et associatifs. Cette plateforme de mise en relation permettra d'accompagner d'avantage de personnes en situation de handicap de manière personnalisée et d'apporter parallèlement un appui à leurs futurs employeurs. C'est ainsi outillé, que nous pourrons déployer le dispositif d'emploi accompagné sur tous les départements (agrément donné par l'Agence régionale de santé pour la mise en œuvre de ce dispositif sur les départements 91, 92 et 94).

La mobilisation des employeurs publics. La ministre rencontrera l'équipe municipale Le Plessis-Trévisé (mairie Modem dans le Val de Marne), qui emploie deux cents cinquante-quatre équivalents temps plein et accueille quinze personnes handicapées (soit un taux d'emploi direct de 5,79 %).

Cette visite se fera en présence d'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics.

Dans le cadre de l'accord « Atouts pour tous », la ministre assistera à la **signature de la charte Aspi Friendly** à l'université Paris-Est-Créteil, qui a pour objectif d'améliorer l'inclusion des personnes avec autisme, sans déficience intellectuelle, dans l'enseignement supérieur et vers l'insertion professionnelle. Associant établissements d'enseignement supérieur et entreprises, ce programme vise à favoriser l'employabilité des personnes autistes, en intégrant l'insertion professionnelle le plus tôt possible dans le cursus (stages, mises en situation, etc.)

Réunion publique « Tous mobilisés pour une société inclusive » avec **Stanislas Guerini**. La Ministre présentera les politiques qui sont menées par le gouvernement, et sa Secrétariat d'Etat, en faveur des personnes handicapées et promouvant une société du **vivre tous ensemble**. L'échange avec les participants permettra de réfléchir à la manière de changer le regard de la société sur le handicap.

Vendredi 23 novembre – Ile-de-France

La mobilisation du secteur du commerce et de la distribution. On compte 42 000 entreprises adhérentes, dont 95 % ayant moins de quarante salariés. Huit salariés sur dix sont employés ou ouvrier, 43 % ont moins de 35 ans, 88 % sont en CDI, 72 % à temps plein. Un jeune sur quatre commence à travailler dans le commerce, un quart des salariés n'ont pas de diplôme, plus de cent cinquante métiers différents accessibles à tous les diplômés. C'est un secteur qui attire les jeunes et qui contribue à les intégrer sur le marché du travail. Muriel Pénicaud et Sophie Cluzel visiteront, à **Ivry sur Seine**, le magasin **Leroy Merlin** avec **des représentants d'Auchan**, accompagné de leur **Organisme paritaire collecteur agréés (OPCA)**. Après une visite du magasin, quatre thèmes seront abordés en table ronde : l'accueil client, la qualité de vie au travail, le reclassement des salariés et l'adaptation du logement aux situations de handicap. Le secrétariat d'Etat aux Personnes handicapées a engagé des échanges avec les treize branches, dans la perspective de signer avec l'ensemble des entreprises du secteur un accord politique sur l'emploi et la formation des salariés handicapés.

Lundi 26 novembre – Rome (Italie)

Cette visite à Rome sera l'occasion d'observer les réalités de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en Italie.

Si l'Italie dispose d'un cadre légal protecteur et ambitieux, la réalité demeure plus nuancée et l'insertion continue de représenter un défi, qui est aujourd'hui relevé de manière éparse à travers des bonnes pratiques locales et localisées, portées par des acteurs de terrain dans les contextes socio-économiques et institutionnels qui sont les leurs .

Une visite de terrain dans une coopérative sociale agricole accueillant des jeunes en situation de handicap. Cette visite donnera lieu à un temps d'échange sur le site avec des représentants de la direction, des travailleurs, des bénéficiaires et, idéalement, des agents de centres pour l'emploi qui auraient contribué à cette insertion, voire des associations impliquées (dans le cas de circuits vertueux systématisés).

Un déjeuner au bistrot-musée « Come un' albero ». La partie « bistrot » est **aménagée comme une maison**. Elle est gérée par neuf personnes, dont **cinq avec un handicap mental**. Le bistrot propose des petits déjeuners, des déjeuners et des goûters, à base de produits biologiques et/ou achetés en circuit court. Il abrite un petit « musée » construit comme un parcours de réflexion et de lutte contre les préjugés sur le thème du handicap. La visite a pour but de **faire connaître le projet d'insertion professionnelle** et d'inclusion sociale, *Come un'albero*, mais également de faire **réfléchir** sur la **façon de percevoir et de définir les personnes avec un handicap**.

Une table-ronde organisée à l'Ambassade en lien avec LADAPT sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Seront présents, notamment, le groupe Carrefour, une PME ou une coopérative sociale italienne, en présence de la responsable handicap de la Confindustria (principale organisation patronale italienne), de Nina Daïta, responsable du département « Politiques du handicap » de GGIL, de LADAPT,) et de la Région Latium, avec un responsable des services pour l'emploi.